

Maiko Tagusari, Japon

Intervenant, Session Plénière: Asie et peine de mort



En tant qu'avocate, Maiko Tagusa représente des condamnés à mort dans des affaires pénales et civiles. Elle est cofondatrice et Secrétaire Générale du Centre pour les Droits des Prisonniers au Japon (CPR). Elle a passé l'examen national du barreau en 1992 et a commencé à pratiquer le droit en 1995 en tant que membre du Daini Tokyo Bar Association. Depuis elle travail dans le domaine des droits de l'homme dans des institutions pénales, notamment sur la représentation légale des condamnés à mort. Elle est Vice Secrétaire Général pour le Comité sur la réforme pénitentiaire du droit de la Fédération Japonaise des Barreaux (depuis 2005) et vice-présidente de JFBA Comité de mise en œuvre d'un moratoire sur la peine de mort (depuis 2009). Elle est diplômée de la Faculté de Droit, Université de Tokyo (1993).